

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion
du personnel

Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien
technique et administratif
de la gendarmerie nationale

Décision n° 77857 du 23 août 2011 portant attribution de l'échelle de solde n° 4 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « armurerie pyrotechnie »

NOR : IOCJ1120675S

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié fixant le régime de solde des militaires ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 25550 DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001 relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat dans les différentes échelles de la solde mensuelle ;

Vu la décision n° 75577 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 19 juillet 2011 portant inscription sur la liste des candidats reçus à l'examen du brevet supérieur de spécialiste des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, spécialité « armurerie pyrotechnie » – session 2011,

Décide :

L'échelle de solde n° 4 est accordée à compter du 1^{er} août 2011 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « armurerie pyrotechnie » dont le nom figure ci-après :

Avril Emmanuel	Nigend : 183 366	Numéro de livret de solde : 8 033 754
Bignon Florent	Nigend : 205 891	Numéro de livret de solde : 8 055 349
Zadi Mehdi	Nigend : 205 882	Numéro de livret de solde : 8 058 570

Fait le 23 août 2011.

Pour le ministre et par délégation :

Le colonel,

adjoint au sous-directeur de la gestion du personnel,

T. MORTEROL